



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

pédiatres

Question écrite n° 68095

Texte de la question

M. Bernard Cazeneuve tient à rappeler l'attention du M. le ministre délégué à la santé sur les difficultés croissantes que connaissent les pédiatres des hôpitaux généraux pour faire face à la demande de soins qui augmente et à des exigences réglementaires de plus en plus contraignantes. En effet, le déséquilibre de la pyramide des âges des praticiens hospitaliers, les vacances de postes, les effectifs insuffisants, constituent des indicateurs d'une discipline en crise. Si aujourd'hui, les soins dispensés aux jeunes patients restent de qualité, il n'en demeure pas moins qu'il existe de réelles difficultés pour préserver un accueil spécifiquement pédiatrique aux urgences. Il y a précisément un an, le Gouvernement avait annoncé la constitution d'un groupe de travail sur les spécialités en difficulté, et la Société française de pédiatrie avait demandé que la pédiatrie soit inscrite au rang de ces dernières. Or, il n'en fut rien. Compte tenu de cette situation, il souhaiterait qu'il lui indique les dispositions qu'il envisage de prendre pour améliorer la profession de pédiatre et leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Cazeneuve](#)

Circonscription : Manche (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68095

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6164

Question retirée le : 17 décembre 2001 (Retrait pour cause de question identique)